

AU/31/1.1.3/20240618/N°74

Objet : Contrat de prestations de services culturels avec la société « Centre Phocéén du spectacle production »

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux organise le Festival Off les murs en partenariat avec l'Association Avignon Festival & Compagnie (84000 Avignon) ;

Considérant que la société « Centre Phocéén du spectacle production » propose un spectacle des Glandeurs nature dénommé « le Bal des pompiers » qui répond au besoin de la Ville dans sa programmation culturelle ;

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du spectacle des Glandeurs nature dénommé « le Bal des pompiers » le samedi 6 juillet 2024 à 21h à la salle des fêtes du Château d'Eau de Monteux
- avec la société Centre Phocéén du spectacle production, l'Odéon, 400 bd Charles de Gaulle, 13730 St Victoret
- pour un montant fixe de 1 704,19 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 18 juin 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : 27 JUIN 2024

Publié le : 27 JUIN 2024